Déclaration finale du 2ième Forum Africain de l'Économie Sociale et Solidaire (FORA'ESS, Dakar 2026)

Dakar, du 06 au 09 juillet 2026

« L'économie sociale et solidaire : moteur de transition, d'inclusion et de convergence en Afrique »

Nous, représentants des Gouvernements des États participants, des gouvernements locaux, des institutions publiques, des acteurs et réseaux nationaux, régionaux et continentaux de l'Économie Sociale et Solidaire, des organisations de la société civile, des organisations de jeunesse et de femmes, des représentants de la diaspora et des afro-descendants, des partenaires techniques et financiers, des institutions de recherche, du monde universitaire ainsi que du secteur privé engagé, provenant de plus de trente-deux (32) pays d'Afrique et d'autres régions du monde, réunis à Dakar (République du Sénégal), du 6 au 9 juillet 2026, à l'occasion du **Deuxième Forum Africain de l'Économie Sociale et Solidaire (FORA'ESS 2026)**,

Considérant la Résolution 77/281 adoptée par la 77ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, relative à la promotion de l'Economie sociale et solidaire au service du développement durable ;

Considérant la Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire adoptée en juin 2022 lors de la 110ème session de la Conférence internationale du Travail, dotée d'une stratégie et d'un plan d'action de mise en œuvre (2023 – 2027);

Saluant l'engagement de l'Union Africaine par sa stratégie décennale (2023-2033) sur l'économie sociale et solidaire, accompagnée d'un plan de mise en œuvre à l'échelle du continent, visant à légitimer, soutenir et développer l'Economie sociale et

solidaire dans les Communautés économiques régionales, et à contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « l'Afrique que nous voulons » ;

Considérant qu'il a été convenu lors de la première édition du FORA'ESS 2024 tenu à Yaoundé en 2024, que les pratiques africaines d'Économie sociale et solidaire, nourries sur la base des traditions de solidarité, de cohésion sociale, de réciprocité, de primat de la personne et du travail constituent un creuset d'innovations sociales permettant de réinventer des économies territoriales viables ;

Considérant l'émergence de l'économie sociale et solidaire comme une alternative au capitalisme et que la réalité des économies africaine est fortement impactée par l'économie sociale et solidaire ;

Considérant le fait que Dakar 2026 marque une étape historique dans l'évolution de l'Économie sociale et solidaire comme levier de résilience économique, d'inclusion socio- économique, de transition et de convergence en Afrique;

Réaffirmons l'engagement de positionner le FORA'ESS comme un mécanisme panafricain qui œuvre au renforcement de la connaissance, la reconnaissance et la représentation de l'Économie Sociale et Solidaire partout en Afrique en vue de mieux profiter de son potentiel d'innovations et de résilience ;

Souhaitons les Gouvernements centraux et locaux, les acteurs et réseaux de l'Économie sociale et solidaire, et les organisations de la société civile, à œuvrer à la structuration d'une véritable politique africaine de l'Économie Sociale et Solidaire qui servira de boussole à l'Union Africaine et aux Etats africains pour la définition et la mise en œuvre de politiques publiques en matière de développement de l'Économie Sociale et Solidaire ;

Saluant l'engagement des États africains à mettre en place un mécanisme interafricain d'harmonisation des politiques publiques en matière d'économie sociale et solidaire et de promotion des échanges

d’expériences, tout en soutenant la création des réseaux nationaux et internationaux d’économie sociale et solidaire;

Encourageant l’adoption de cadres juridiques nationaux adaptés, le renforcement de la position institutionnelle des ministères ESS, le soutien et l’accompagnement à la professionnalisation des acteurs, la mise en œuvre de mécanismes innovants et soutenables de financements, le partage des bonnes pratiques, la promotion de la convergence inter sectorielle, interacteurs et multi-scalaires ;

Sommes convenus de ce qui suit :

1. Affirmons le droit des populations africaines à vivre dans une Afrique stable, intégrée et prospère et à profiter des innombrables ressources dont dispose le continent dans un monde plus équitable, plus solidaire et plus juste ;

2. Encourageons les autorités compétentes à assurer une convergence des législations et dispositifs sectoriels ;

3. Encourageons les Etats à rendre opérationnel le mécanisme de commerce intra africain (ZLECAF);

4. Encourageons le développement des mécanismes d’animation de l’ESS notamment : un compte satellite, des observatoires nationaux de l’Économie sociale et solidaire, des incubateurs de l’économie sociale et solidaire à soubassement Citoyenneté Bâtisseuse;

5. Encourageons l’élaboration de mécanismes africains de labellisation, de certification et de normalisation des produits et services issus de l'Économie Sociale et Solidaire afin de renforcer leur compétitivité sur les marchés africains et internationaux ;

6. Encourageons les acteurs de l’Economie sociale et solidaire à renforcer, d’une part, leurs pratiques professionnelles pour mieux améliorer les produits et services offerts dans un marché de plus en

plus concurrentiel et, d'autre part, leur pouvoir de dialogue, de négociation et de plaidoyer d'influence des politiques publiques ;

7. Recommandons aux États africains de mettre en place, à l'échelle nationale, un mécanisme formel de coordination entre collectivités territoriales, ministères sectoriels et instances continentales, afin de traduire la Stratégie ESS de l'Union africaine ;

8. Soulignons l'importance de la territorialisation des politiques publiques d'ESS en collaboration avec les collectivités territoriales, les pôles territoriaux, les réseaux d'acteurs, les chaînes de valeur locales et les achats publics responsables en valorisant la participation des organisations de l'Economie sociale et solidaire à la co-construction des politiques publiques locales ;

9. Recommandons le renforcement de l'autonomisation socio-économique des jeunes et des femmes passe par la dotation des territoires en infrastructures solarisées de stockage, de conditionnement, de transformation, de commercialisation des produits locaux, la mise à disposition des financements structurants et adaptés, l'accès aux ressources productives (foncier, eau, énergie, information sur les marchés…)

10. Recommandons la valorisation des langues africaines ainsi que des détenteurs de savoirs endogènes tout en renforçant les ressorts de transmission intergénérationnelle des savoirs, des compétences, des savoirs-être et savoirs- faire au cœur des pratiques d'économie sociale et solidaire ;

Fait à Dakar, le 09 juillet 2026